

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès des locaux, transports et services Question écrite n° 52208

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre du logement sur la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui a introduit la notion de l'accessibilité pour tous. La mobilité ou l'adaptation du logement sont encore loin de suivre les besoins des personnes handicapées, jeunes ou plus âgées, et les conséquences de l'allongement de la vie que nous devons pourtant considérer comme une chance. À titre d'exemple, 10 % des personnes âgées de 80 à 89 ans changent de logement et 13 % l'adaptent, lorsqu'ils en ont bien entendu les moyens. Les travaux menés à partir de l'enquête handicap-incapacité-dépendance de l'INSEE (HID) montrent clairement que les déménagements s'effectuent sous la contrainte lorsque la nécessité l'impose. Le Gouvernement a lancé le 4 mai dernier un programme qui porte le nom ambitieux de « logement design pour tous ». Il affiche ainsi sa volonté tout à fait louable de prendre enfin en compte l'avancée en âge et de permettre aux personnes en perte d'autonomie (handicapées et/ou âgées) de rester à domicile quand elles le souhaitent. Citons une phrase du dossier de presse réalisé par le Gouvernement sur ce programme : « L'accessibilité, et plus généralement l'obligation d'accessibilité posée par la loi, ne concerne pas seulement les personnes handicapées stricto sensu mais l'ensemble de la population. Elle concerne toute personne confrontée à une situation de handicap due au vieillissement ou à une maladie, toute personne présentant des déficiences, des incapacités ou des désavantages sur le plan moteur, auditif, visuel ou psychique de façon permanente ou temporaire ». Néanmoins, nous avons déjà connu des tentatives de marche arrière après la loi 2005 en matière de logement accessibles aux personnes en perte d'autonomie, handicapées et/ou âgées. Le sénateur UMP Dominique Braye, par un amendement passé en pleine nuit, en catimini, au Sénat, a notamment tenté en novembre dernier de déroger à l'article L. 111-7 du code de la construction en allongeant sine die le délai de mise en accessibilité des logements. « Un pas en avant, un pas en arrière... » ont commenté, à juste titre, les détracteurs de cet amendement. Elle souhaite que ce ne soit pas le cas pour ce nouveau programme dont les personnes âgées, les personnes handicapées et les familles attendent des mesures concrètes. Pour que les projets gouvernementaux ne soient pas de simples effets d'annonce, elle lui demande de lui indiquer un calendrier clair et précis sur l'application concrète de ce programme. Elle lui demande surtout quand le Gouvernement osera enfin nous soumettre un projet de loi visant à réformer le code de la construction et à imposer les normes « haute qualité d'usage » à l'ensemble du parc immobilier neuf.

Texte de la réponse

Le programme de recherche et d'expérimentation « Logement design pour tous », lancé par le Gouvernement le 4 mai 2009, conduit par le plan urbanisme, construction, architecture (PUCA) de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, est structuré afin d'inciter à repenser la conception des logements pour répondre aux défis de notre société. Rénover et construire le logement à partir de l'usage devient une démarche incontournable. Le coeur de ce programme est d'encourager cette recherche de qualité d'usage de l'habitat. Il s'agit d'explorer de nouvelles pistes pour une conception renouvelée des logements à coût et qualité maîtrisés, de susciter l'émergence de projets ambitieux et de tester des solutions innovantes sur des opérations

de logements, dans le neuf et dans l'existant. Des ateliers destinés à faire se rencontrer les professionnels, d'engager des réflexions croisées, de dégager ensemble des axes de recherche et d'expérimentation ont eu lieu sur les thèmes « modes de vie et logements des jeunes », « vieillissement de la population et habitat », « logement numérique » et « accessibilité et espaces du logement ». Un appel à communications est en cours afin d'enrichir les échanges d'un grand atelier logement design pour tous, qui sera organisé par le PUCA et la Cité du design les 25 et 26 novembre 2010, dans le cadre de la biennale internationale du Design à Saint-Étienne. Les communications devront proposer des pistes de recherche et/ou des actions innovantes et inventives qui permettront de poursuivre et d'enrichir la dynamique initiée lors des quatre ateliers exploratoires du programme. Les communications pourront s'appuyer sur des études, des recherches ou des observations, ou sur des actions, des expériences ou des initiatives, menées en France ou à l'étranger. Les réponses sont attendues pour le 13 septembre 2010. Le grand atelier débouchera sur le lancement de recherches complémentaires, notamment sur des approches sociologiques, techniques ou des concepts prospectifs. À l'issue du grand atelier, des réalisations expérimentales seront menées avec des maîtres d'ouvrage publics ou privés afin de mettre en oeuvre des solutions innovantes en termes de conception, d'agencement, d'équipement, de mobilier ou de services... Elles pourront alimenter des réflexions d'ordre réglementaire et des jeux d'acteurs.

Données clés

Auteur : Mme Michèle Delaunay

Circonscription: Gironde (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 52208

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé: Logement

Ministère attributaire : Logement et urbanisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5772

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10635